Greffe du Tribunal de la concurrence

2013-2014

Rapport sur les plans et les priorités

Christian Paradis
Ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)

Table des matières

Message du Ministre 1

Section I : Survol de l'organisation 3

- Raison d'être 3
- Responsabilités 3
- Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 4
- Priorités organisationnelles 5
- Analyse des risques 8
- Sommaire de la planification 9
- Profil des dépenses 11
- Budget des dépenses par crédit voté 12

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 13

- Résultat stratégique 13
- Programme : Traitement des demandes 13
- Faits saillants de la planification 14
- Programme : Services internes 14
- Faits saillants de la planification 15

Section III : Renseignements supplémentaires 17

- Principales données financières 17
- États financiers prospectifs 18
- Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations 18

Section IV : Autres sujets d'intérêt 19

- Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation 19

Notes en fin d'ouvrage 20

Message du Ministre

Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que le Canada demeure fort et prospère malgré les défis qui persistent au sein de l'économie mondiale. Nous instaurons donc les conditions qui permettront aux entreprises d'investir dans l'innovation, de créer des emplois et de stimuler notre économie.

A titre de ministre de l'Industrie, je suis heureux que le portefeuille de l'Industrie continue à jouer un rôle clé en favorisant l'innovation, en améliorant les politiques d'encadrement du marché et en gérant sainement les programmes et services. Nous faisons progresser les intérêts du Canada sur la scène internationale en soutenant la croissance des entreprises, la recherche-développement et les investissements ciblés.

Nous mettrons à jour la stratégie des sciences et de la technologie et nous allons renforcer l'appui fédéral à l'innovation au sein des entreprises et continuer à faire croître l'économie du savoir au Canada.

En 2013-2014, pratiquement toutes les audiences tenues devant le Tribunal de la concurrence seront traités électroniquement. Grâce à ses récents investissements dans la technologie, le Greffe du Tribunal de la concurrence possède maintenant les outils nécessaires pour rendre les audiences plus efficaces, tout en réduisant la quantité de documents imprimés. Le Greffe continuera d'appuyer activement les membres du Tribunal et les parties afin de tirer profit de l'expérience acquise lors des premières audiences électroniques et d'effectuer une transition réussie vers ce nouveau processus.

Dans le cadre de son mandat, le portefeuille de l'Industrie gérera ses ressources financières et humaines avec diligence et participera aux efforts du gouvernement afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* du Greffe du Tribunal de la concurrence décrit notre approche visant à moderniser le marché canadien, à stimuler l'innovation et à accroître la compétitivité des entreprises et collectivités canadiennes. Au nom du Ministère et du Portefeuille, je me réjouis à la perspective de travailler avec mes collègues du Cabinet et du Parlement, ainsi qu'avec le secteur privé et les autres ordres du gouvernement, pour atteindre ces objectifs.

Le ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture),

Christian Paradis

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Tribunal de la concurrence, établi en 1986, est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le Commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Responsabilités

Depuis sa création, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires et les services de carte de crédit, les produits de volaille, les services de gestion de carrière et les services de courtage immobilier.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du Greffe du Tribunal de la concurrence. Le Greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques,* et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent *Rapport sur les plans et les priorités*. Ce rapport porte sur les activités du Greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le Greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le Greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du Greffe du Tribunal de la concurrence est situé dans la région de la capitale nationale.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Le tableau ci-dessous illustre le cadre du Greffe du Tribunal de la concurrence dans lequel ses programmes contribuent à la réalisation de son objectif stratégique.

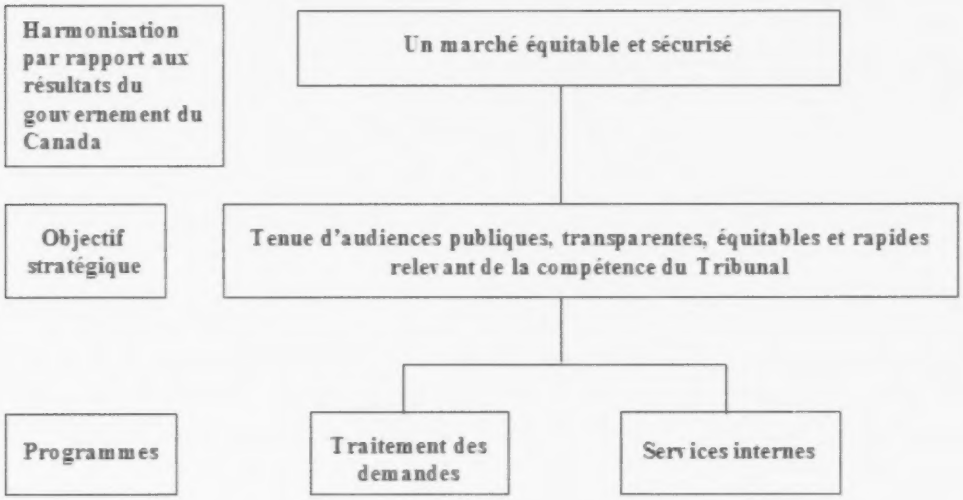

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique
Appuyer la tenue d'audiences électroniques de toutes les affaires dont est saisi le Tribunal	Déjà établie	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Les audiences devant le Tribunal se déroulent désormais de façon électronique. Grâce aux investissements en technologie que le Greffe a réalisés récemment, les membres du Tribunal et les parties intéressées disposent d'outils qui leur permettent d'améliorer l'efficacité du processus d'audience et qui réduisent le besoin d'imprimer de grandes quantités de papier.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Le Greffe donnera tout son appui aux membres du Tribunal et aux parties intéressées pour qu'ils puissent tirer parti de l'expérience acquise durant les premières audiences électroniques et poursuivre la transition vers cette nouvelle façon de faire.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Formation continue pour les membres du Tribunal	Permanente	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le domaine de la concurrence est vaste et complexe. Les membres du Tribunal doivent comprendre et connaître les politiques et développements économiques au Canada et à l'étranger

[1] Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** - établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport ; priorité **permanente** - établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport ; priorité **nouvelle** - établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

qui pourraient avoir des répercussions sur leur travail en tant que membres du Tribunal.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Informer les membres du Tribunal au moyen de séminaires où des conférenciers internes ou externes sont invités à faire état des progrès en matière de droit et d'économie de la concurrence à l'échelle nationale et internationale. Donner l'occasion aux nouveaux membres d'enrichir leurs connaissances en leur permettant d'assister les membres expérimentés dans l'examen d'éléments de preuve abondants, l'interrogatoire de témoins et la rédaction d'ébauches de décisions.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Évaluer comment le Greffe du Tribunal de la concurrence pourrait appuyer le Tribunal de façon plus efficiente	Nouvelle	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

L'infrastructure du Greffe est demeurée relativement inchangée durant la dernière décennie. Le Greffe souhaite adopter une démarche proactive et évaluer de nouveaux modèles opérationnels, notamment le partage des ressources avec d'autres organisations et la fusion des services, en vue d'améliorer l'efficacité de sa prestation de services aux parties intéressées et aux membres du Tribunal.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Procéder à un examen de l'infrastructure du Greffe et du modèle de prestation de services et élaborer un plan d'action en consultation avec le président.

Priorité	Type	Résultat stratégique
Établir des partenariats avec d'autres organisations pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	Permanente	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La charge de travail du Tribunal varie grandement. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage au sein d'autres organisations leur permet d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, ce qui peut se révéler profitable au Greffe.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Examiner la charge de travail interne et, si possible, intégrer les affectations auprès d'autres organisations au moyen de protocoles d'entente sur le partage des ressources.

Analyse des risques

Le Greffe du Tribunal de la concurrence a fait face à un défi de taille permanent en matière de planification, puisque la seule fonction du Tribunal est d'entendre les affaires qui lui sont soumises. Le Greffe exerce donc des activités qui sont fonction de demandes externes et il ne peut que réagir à ces demandes plutôt que de les planifier. Le nombre de demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application adoptée par le Bureau de la concurrence et du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé de la *Loi sur la concurrence*.

Les audiences du Tribunal se déroulent désormais de façon électronique. L'utilisation de la technologie en salle d'audience pourrait demander un peu d'adaptation des membres, des parties intéressées et du personnel qui ne sont pas à l'aise avec l'utilisation de ces outils dans un contexte judiciaire. Le Greffe offrira davantage de séances de formation et d'information techniques ponctuelles sur les nouvelles technologies accessibles aux utilisateurs pour faciliter la transition vers les audiences électroniques.

Il existe aussi un risque potentiel lié aux possibilités de développement limitées que le Greffe peut offrir en tant que micro-organisme. En outre, comme la charge de travail de l'organisation fluctue, il est d'autant plus difficile de maintenir un nombre adéquat de ressources formées pour soutenir le Tribunal. Le partage des ressources avec d'autres organisations s'est révélé efficace dans le passé ; il continuera d'être préconisé comme un moyen de faire en sorte que les ressources du Greffe puissent augmenter ou diminuer selon les besoins et soient prêtes à déposer les documents et à aider le Tribunal à exécuter son mandat.

Sommaire de la planification

Ressources financières (dépenses prévues - en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
2 331	2 331	2 332	2 329

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETPs)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
10	10	10

Tableau récapitulatif de la planification pour le Traitement des demandes (en milliers de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues			Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada
					2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal	Traitement des demandes	874	1 020	1 193	1 632	1 632	1 630	Un marché équitable et sécurisé
Total partiel		874	1 020	1 193	1 632	1 632	1 630	

Tableau Sommaire - Planification pour les Services internes (en milliers de dollars)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	652	569	601	699	700	699
Total partiel	652	569	601	699	700	699

Total du sommaire de la planification (en milliers de dollars)

Résultat stratégique, programme et services internes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	1 526	1 589	1 794	2 331	2 332	2 329

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles

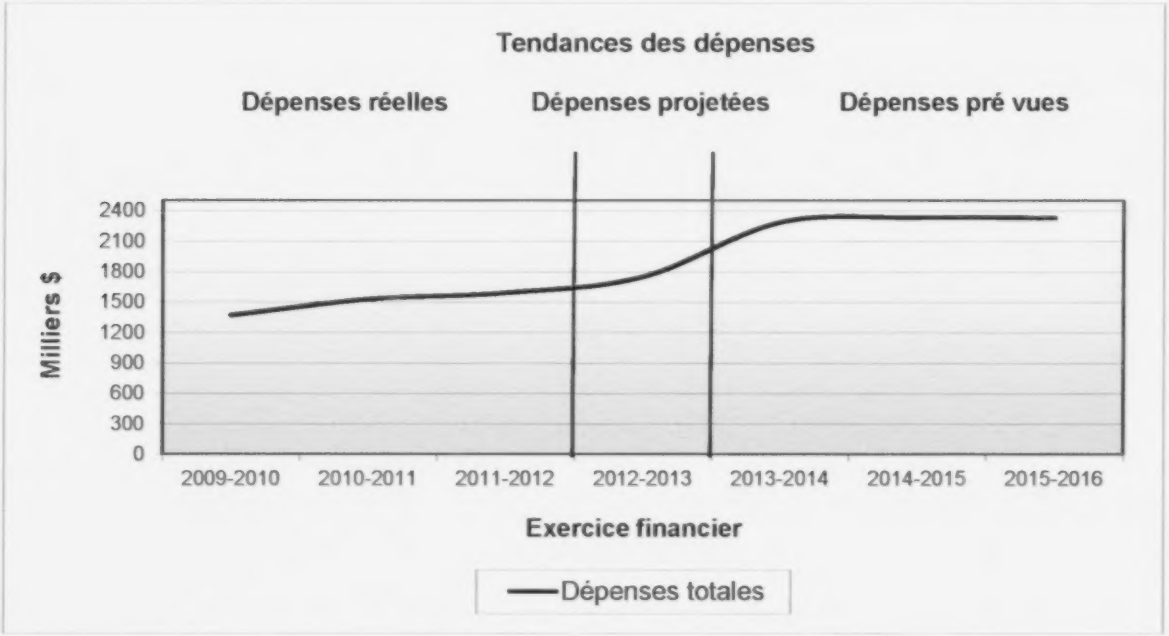

Le Greffe ne peut pas prédire la charge de travail du Tribunal ; il ne peut qu'y réagir. La charge de travail a été plus importante en 2012-2013 qu'en 2011-2012. Deux affaires majeures et complexes ont été instruites par le Tribunal au cours de l'année, une autre affaire s'est réglée quelques semaines avant l'audience et une quatrième est déjà inscrite au rôle de 2013-2014.

Selon les prévisions actuelles, les dépenses pour 2013-2014 devraient être égales au financement prévu dans le Budget principal des dépenses pour les années à venir, car il est impossible de déterminer si l'accroissement de la charge de travail observé en 2013-2014 marque le début d'une nouvelle tendance, et à quel niveau la nouvelle législation qui élargira la portée de la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence* (Pratiques commerciales trompeuses), en interdisant les indications commerciales fausses ou trompeuses données par voie électronique, aura un impact sur le nombre d'affaires portées devant le Tribunal lorsque celle-ci entrera en vigueur.

Budget des dépenses par crédit voté

Des modifications seront apportées à la présentation du Budget principal des dépenses à compter de l'exercice 2013-2014 et pourraient se poursuivre au cours de l'exercice 2014-2015. Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2013-2014.[i]

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal.

Programme : Traitement des demandes

Descriptions du programme

La principale activité de programme du Greffe du Tribunal de la concurrence consiste à traiter les dossiers en offrant au public un accès efficace aux documents et aux décisions y afférents, ainsi que des services de soutien adéquats relativement à la tenue des audiences.

Le Tribunal entend les demandes, et le Greffe gère tous les documents relatifs aux demandes entendues par le Tribunal en application de la partie VII.1 (qui porte entre autres sur les Pratiques commerciales trompeuses) et de la partie VIII (Pratiques restrictives du commerce) de la *Loi sur la concurrence*.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
1 632	1 632	1 632	1 630

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETPs)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
6.5	6.5	6.5

Programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Services d'archives opportuns assurant au public un accès	Pourcentage de dossiers non-confidentiels et des décisions	90%

efficace aux dossiers et décisions	affichés sur le site Web dans un délai de 48h suivant leur dépôt	
Documents traités dans les délais prescrits	Documents traités dans les délais prescrits	100%
Accès efficace aux audiences électronique relatives aux demandes	Pourcentage de documents déposés par voie électronique du système	50%

Faits saillants de la planification

Le personnel du Greffe devra s'efforcer de fournir une formation opportune aux membres et, dans une certaine mesure, aux parties qui commenceront à utiliser les outils technologiques dans le cadre des audiences électroniques. Une transition harmonieuse à cette nouvelle façon de procéder garantira la participation continue de tous les intéressés. Le personnel du Greffe recevra de la formation supplémentaire de façon à pouvoir aisément offrir du soutien aux membres et aux parties durant les audiences électroniques. En outre, les affectations de perfectionnement au sein d'autres organisations, lorsqu'elles seront possibles sur le plan opérationnel, permettront aux employés affectés d'accroître leurs connaissances et leurs compétences et feront en sorte que le Greffe disposera toujours d'un effectif formé suffisant, prêt à aider le Tribunal à remplir son mandat.

Programme : Services internes

Description du programme

Services internes est une expression générique qui désigne les activités relevant du Greffe qui satisfait aux besoins du programme et à d'autres obligations ministérielles. Ces activités sont les suivantes : gestion et surveillance, communications, services juridiques, gestion des ressources humaines, services de gestion financières, gestion de l'information, technologie de l'information, services de gestion des biens immobiliers, du matériel, des acquisitions, des voyages et autres services administratifs.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
699	699	700	699

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETPs)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
3.5	3.5	3.5

Programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Services internes de haute qualité en ce qui a trait à la fonction du Greffe afin de s'assurer que l'infrastructure est en place pour aider le Tribunal à réaliser son mandat	Examen constant des politiques internes, des procédures et des contrôles internes.	25% par année
	Évaluation de la gestion des ressources financières et humaines par la Commission de la fonction et le Receveur général.	80%

Faits saillants de la planification

Cette activité de programme vise à établir des attentes en matière de services internes et à surveiller le rendement global du Greffe. Le Greffe entend suivre les pratiques de gestion du Cadre de responsabilisation de gestion[ii] afin d'agir dans son intérêt et dans celui de ses membres, de ses employés et des Canadiens et Canadiennes.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État consolidé prospectif des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette du ministère
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des dépenses	526	3 193	2 667
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	526	3 193	2 667
Situation financière nette du ministère	(55)	(46)	9

État consolidé prospectif de la situation financière
Pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total du passif net	6	262	256
Total des actifs financiers nets	1	142	141
Dette nette du ministère	5	120	115
Total des actifs non financiers	(52)	73	125
Position financière nette du ministère	(55)	(46)	9

États financiers prospectifs

La charge de travail en 2012-2013 a été plus importante que dans les années précédentes. Selon les prévisions actuelles, les dépenses pour 2013-2014 devraient être égales au financement prévu dans le Budget principal des dépenses pour les années à venir, car il est impossible de déterminer si l'accroissement de la charge de travail observé en 2013-2014 marque le début d'une nouvelle tendance, et à quel niveau la nouvelle législation qui élargira la portée des dispositions sur les pratiques commerciales trompeuses, en interdisant les indications commerciales fausses ou trompeuses données par voie électronique, aura un impact sur le nombre d'affaires portées devant le Tribunal lorsque celle-ci entrera en vigueur.

Les états financiers prospectifs du Greffe peuvent être consultés sur le site web du Tribunal de la concurrence.[iii]

Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*.[iv] Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa, ON K1P 5B4

Administrateur général et registraire : 613-957-7851

Site Web du Tribunal de la concurrence : www.ct-tc.gc.ca

Notes en fin d'ouvrage

[i] Le budget principal des dépenses de 2013-2014, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

[ii] Le cadre de responsabilisation de gestion, http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp

[iii] Les états financiers prospectifs du Greffe du Tribunal de la concurrence, http://www.ct-tc.gc.ca

[iv] Le rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp